

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

Nombre en exercice : 15

Présents : 15 (quorum atteint)

Votants : 15

Date de la convocation : 31/03/2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : (15) : MM. DUTHIL, LANDA, GODFROY, RAMBAUD, BILLOT, BOUYSSOU, LUSSIN, PETIT, PION, Mmes VANSSON, BOUYOU, DE MARION DE GLATYGNY, PETIT-MARLIER, VIGNAUD, ZEKRYTY

1) **PROCLAMATION DES RESULTATS**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LE GOREC, Maire sortant en application de l'article 2122-17 du CGCT, qui donne lecture des résultats aux élections des dimanche 23 et 30 mars 2014.

Scrutin du Dimanche 23 mars 2014 1^{er} Tour

Electeurs inscrits : 607

Votants : 449

Exprimés : 427 (majorité établie à 214)

Ont ainsi obtenus :

AUBIN : 210, BILLOT : 210, **BOUYOU : 232, BOUYSSOU : 228**, BRAGATTO : 192, CAMUS : 172, COUDERT : 177, DA ROS : 202, **DE MARION DE GLATYGNY : 220**, DULEAU : 181, **DUTHIL : 259**, FARGEAUT : 195, FOSSAT : 190, FREYE : 202, GINELLI : 153, **GODFROY : 218**, HUET : 201, LAMBERT : 212, LANDA : 213, **LUSSIN : 234**, MATON : 181, PETIT : 198, PETIT-MARLIER : 207, **PION : 234**, QUESNE : 158, **RAMBAUD : 227, VANSSON : 246**, VIGNAUD : 212, WAGON : 194, **ZEKRYTY : 245**

Scrutin du Dimanche 30 mars 2014 2^{ème} Tour

Electeurs Inscrits : 607

Votants : 403

Exprimés : 390

Ont ainsi obtenus :

AUBIN : 0, **BILLOT : 207**, BRAGATTO : 0, CAMUS : 0, COUDERT : 0, DA ROS : 176, DULEAU : 0, FARGEAUT : 188, FOSSAT : 0, FREYE : 179, GINELLI : 0, HUET : 0, LAMBERT : 178, **LANDA : 192**, MATON : 157, **PETIT : 200, PETIT-MARLIER : 211**, QUESNE : 0, **VIGNAUD : 213**, WAGON : 0,

Monsieur Le maire les déclare donc installés BILLOT Romain, BOUYOU Laure, BOUYSSOU Francis, DE MARION DE GLATYGNY Jocelyne, DUTHIL Franck, GODFROY Roger, LANDA Jean Paul, LUSSIN Oswald, PETIT Patrick, PETIT-MARLIER Isabelle, PION Jean-Luc, RAMBAUD Alexis, VANSSON Edith, VIGNAUD Camille, ZEKRYTY Nadia dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2) **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

1. Installation des conseillers municipaux La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **LE GOREC Bernard**, Maire sortant (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme RICAUD Sophie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Godfroy a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame DE MARION DE GLATYGNY Jocelyne, Madame PETIT-MARLIER Isabelle.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : quinze 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4 blancs 4
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : onze 11
- e. Majorité absolue : six 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DUTHIL Franck	11	onze

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur **DUTHIL Franck** a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Le Maire donne la parole à madame PETIT-MARLIER qui souhaite faire une déclaration au nom de ses colistiers. Madame PETIT-MARLIER donne lecture de sa déclaration : " "

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur **DUTHIL** élu Maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] Quinze	15
e. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
LANDA Jean- Paul	11	onze
PETIT Patrick	4	quatre

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur **LANDA Jean Paul** a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0

- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] quinze 15
- e. Majorité absolue huit..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PETIT-MARLIER Isabelle	4	quatre
VANNSON Edith	11	onze

3.2.3. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame **VANNSON Edith** a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze (13+2)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] quinze 15
- e. Majorité absolue : huit..... 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GODFROY Roger	11	onze
VIGNAUD Camille	4	quatre

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur **GODFROY Roger** a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) quinze 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] quinze 15
- e. Majorité absolue : huit 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BILLOT Romain	4	quatre
RAMBAUD Alexis	11	onze

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Monsieur **RAMBAUD Alexis** a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

NEANT

Séance levée à 20 heures